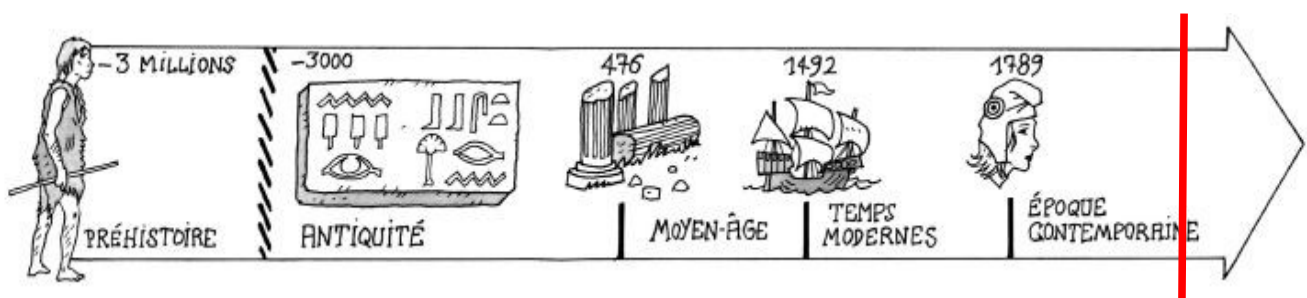


9

décembre
1905

Séparation de l'église et de l'état.

Après 9 mois de débat houleux, la loi sur la **séparation** de l'**Eglise et de l'état** est votée par le Sénat à 179 voix contre 103. Le président de la république, Emile Loubet, proclame la nouvelle loi et le journal Officiel la publiera dès le lendemain. Les biens d'**Eglise** seront répertoriés et distribuer à des associations cultuelles. Cette **séparation** entre les institutions visait principalement à combattre l'influence de l'Église catholique sur le vote des français et la vie politique de la nation. Vivement encouragés par le pape Pie X, les catholiques de France la condamnent violemment.



9 décembre
1905

Séparation de
l'église et de
l'état

